



Accusé de réception en préfecture  
094-219400710 – 27/06/2024 – DEL 2024-165  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SUCY-EN-BRIE  
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres  
composant le Conseil Municipal **35**  
Présents à la séance **31**

**Extraits du Registre  
des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 25 Juin 2024

N° DCM : 2024-165-03S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le 7 JUI 2024  
et de la publication le  
Le Maire, 7 JUI 2024

**Objet :**

ELECTION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre Juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX, Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

**Etaient présents :**

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, Mme PENAUD, M. CHAFFAUD, Mme TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN, Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M. DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme GRASSER, Mme MARIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI, M. MARASCO, Mme D'ANDREA, Mme SIMON, Mme ASTIC.

**Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) ayant donné pouvoir à :**

M. OFFENSTEIN donne pouvoir à M. CHAFFAUD (jusqu'à son arrivée à 20h50)  
Mme BLAMOUTIER donne pouvoir à M. DURAZZO  
M. BOGUET-HENARD donne pouvoir à Mme FELGINES  
M. BRIE donne pouvoir à M. MONTEFIORE  
M. BRAND donne pouvoir à Mme SIMON

. Arrivée de M. AMSLER à 20h30 (vote à partir de la Délibération 2024-143)

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application  
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION N° 2024-165**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L. 123-6 et suivants et R123-7 et suivants,

VU le décret n° 95-562 du 6 Mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale,

VU le décret n° 2000-6 du 4 Janvier 2000 modifiant le décret n° 95-562 du 6 Mai 1995 notamment sur la composition des Conseils d'Administration,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-109 en date du 15 juin 2020,

VU le rapport n° 2024-165 présenté en commission plénière du 17 juin 2024,

CONSIDERANT que par délibération n° 2020-109 en date du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé à 17 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS et a procédé à l'élection des 8 représentants de la Ville au Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT que Madame GRASSER a ainsi été désignée membre du Conseil Municipal siégeant au Conseil d'Administration du CCAS ;

CONSIDERANT la démission de Madame GRASSER du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;

CONSIDERANT la nécessité de remplacer Madame GRASSER et de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité de voter à main levée,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Article Unique : **Mme BLAMOUTIER Caroline** est élue comme représentante du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Cette délibération a été adoptée par **35 POUR**

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
La Directrice de l'Administration Générale  
et des Assemblées,

  
Céline GAULTIER



Le Maire,

  
Olivier TRAYAUX